

Berne, le 5 février 2026

## **Procès-verbal de la 104e Assemblée extraordinaire des délégués de Swiss Ice Skating**

**5 février 2026, 18h00, Maison du Sport, salle Stadion, Ittigen**

Présents : 22 clubs et 4 associations régionales avec 82 voix  
Majorité absolue : 42 voix - Majorité des 2/3 : 55 voix

### **Clubs et associations régionales présents :**

Association Romande de Patinage, CP Biel-Bienne, Ice Skating Club Brig, CP Champéry, CP Fribourg & Romont, CP Genève, CP Lausanne & Malley, CPA Marly, CPA Monthey, CP Neuchâtel-Sports, CP St. Imier, CP Sion, CP Villars, Bündner Eislaufverband, Eislaufverband Bern Nordwest- und Zentralschweiz, Eislauf SC Bern, EC Burgdorf, EC Olten, Federazione Ticinese di Pattinaggio, CP Biasca, Dübendorfer EC, Winterthurer SC, EC Zürich-Oerlikon, EC Zürich, EC Rapperswil-Jona, EC Frauenfeld

### **Se sont excusés (41 clubs / 2 associations régionales) :**

CPA Delémont, CP de la Gruyère, CPA Val de Travers, CPA Yverdon, EC Chur, EC Flims-Surselva, Int. Schlittschuh-Club St. Moritz, EC beider Basel, Eislaufschule Basel, Skating Club Huttwil, EC Küssnacht am Rigi, EK Luzern, EC Mittelland, Skatingclub Oberaargau, EC Rheinfelden, EK Sursee, EC St. Jakob Basel, EC Wettingen, Eislaufakademie Zug, EC Zungen-Sissach, CP Bellinzona, CP Chiasso, CP Montecenerie, CP Lugano, Kantonal Zürcherischer Eislauf-Verband, Ice-Sport-Club Bäretswil, Bülacher Eislaufclub, EC Dielsdorf, EC Heuried-Zürich, EC Illnau-Effretikon, EC Küsnacht, EG Schaffhausen, Short Track Zürich, EC Thalwil, EC Urdorf, Schlittschuh Club Wallisellen, EC Zürcher Oberland, Glarner EC, EV Herisau, EV Mittelrheintal, EC Wil, EC Rorschach-Unterrheintal, Thurgauer Eislaufverband

Tous les clubs non mentionnés ci-dessus ont été absents sans excuse à l'assemblée extraordinaire des délégués.

### **Se sont en outre excusés :**

### **Comité/Secrétariat général/Collaborateurs**

|                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| Chef Commission Vitesse           | Jan Caflisch           |
| Chef Commission Danse sur glace   | Roland Mäder           |
| Cheffe Commission SYS             | Christine Müller-Mebes |
| Chef Commission Support technique | René Bänziger          |

Chef Commission Sport de base  
Chef Sport performance PA  
Responsable Formation PA  
Responsable Formation SYS

Wolfgang Stummer  
Richard Leroy  
Cornelia Leroy  
Sandra Regolo

#### **Tribunal arbitral**

Membre  
Membre

Gabrielle Rey  
Isabella Mariotta Crivelli

#### **Membres d'honneur**

Erika Hüge  
Rita Tognali  
Markus Germann

## **1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée**

La présidente Diana Barbacci souhaite la bienvenue aux membres des clubs et aux associations régionales présents, au président d'honneur, aux membres d'honneur, au président du tribunal arbitral ainsi qu'aux invités, pour cette assemblée extraordinaire des délégués, qui porte exclusivement sur les nouveaux statuts.

### **1a. Élection des scrutateurs**

Sont proposés comme scrutateurs :

- Sabrina Martin, Swiss Ice Skating
- François Willen, Swiss Ice Skating

L'assemblée approuve à l'unanimité l'élection des scrutateurs proposés.

### **1b. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **2. Statuts**

La présidente informe sur le déroulement de la refonte des statuts, le sens et le but, ainsi que sur les directives de l'OFSP et de Swiss Olympic, le standard de branche du sport suisse, qui constitue pour Swiss Ice Skating une exigence sans équivoque et qui fait également l'objet de contrôles.

## **2.a Groupe de travail Statuts**

Un groupe de travail composé de représentants des associations régionales et de membres de Swiss Ice Skating a élaboré les nouveaux statuts.

## **2.b Déroulement chronologique de l'élaboration des statuts**

Du 12.08.2025 au 04.02.2026, les statuts ont été révisés et adaptés lors de diverses séances, tant en présentiel qu'en ligne. Un contrôle juridique a finalement également eu lieu.

## **2.c Modifications des statuts**

La présidente explique que, pour de nombreux articles, le standard de branche ainsi que le statut d'éthique et antidopage dictent la formulation des articles.

Les procédures qui étaient déjà appliquées et mises en œuvre jusqu'à présent sont désormais également inscrites telles quelles dans les statuts.

En cas d'approbation des statuts, ceux-ci entreront en vigueur dès le 6 février 2026.

Sandra Schär Chiper, Zürich-Oerlikon, estime que le point 28 - la représentation des athlètes au sein du comité - nécessite davantage de temps avant sa mise en œuvre, afin que les athlètes sachent également quelles seront leurs tâches et leurs responsabilités pour collaborer au sein du comité de Swiss Ice Skating.

Le point 28, alinéa 5, prévoit que, dans la composition des membres élus du comité disposant du droit de vote, au moins 40% de chaque sexe, féminin et masculin, doivent être représentés. Si ces dispositions devaient être à nouveau modifiées, une nouvelle adaptation des statuts serait nécessaire, ce qui pourrait être évité par une formulation plus ouverte.

La présidente remercie pour ces questions et explique que la discussion concernant la représentation des athlètes doit avoir lieu lors de la conférence des présidents. Elle pourrait tout à fait envisager qu'une commission des athlètes soit constituée et délègue ensuite 2 représentants au comité.

La représentation des 40% par sexe a été discutée au sein du groupe de travail. La probabilité d'une modification est plutôt faible et devrait vraisemblablement rester ainsi ces prochaines années.

## 2.f Proposition de Christopher Trevisan, CP Champéry concernant l'article 14

Christopher Trevisan, CP Champéry, expose que la proposition de Swiss Ice Skating restreint probablement le droit de proposition des membres et que cela ne saurait être dans l'intérêt des clubs. Il comprend toutefois le risque de conséquences financières lié aux propositions déposées directement lors de l'assemblée des délégués. C'est pourquoi sa proposition tient compte de cet élément.

Il propose que le vote sur le point 14 se déroule à bulletin secret.

La présidente expose une nouvelle fois la position du comité et du groupe de travail Statuts, ainsi que les conséquences possibles.

### Vote :

Les délégués votent par 48 voix en faveur d'un scrutin secret sur la 1<sup>re</sup> phrase de l'article 14.

Lors du vote secret, la proposition du CP Champéry a obtenu 57 voix, la variante de Swiss Ice Skating 25 voix.

Lors du vote final, les statuts sont adoptés à l'unanimité, avec la nouvelle formulation de la 1<sup>re</sup> phrase de l'article 14.

A la fin de l'assemblée extraordinaire, le film teaser des Championnats d'Europe ISU à Lausanne est présenté aux délégués.

La prochaine **conférence des présidents** aura lieu le **samedi 25 avril 2026** et la prochaine **assemblée des délégués** le **samedi 12 septembre 2026**.

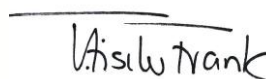
La présidente remercie les délégués pour cet échange actif, souhaite à tous une bonne poursuite de la saison 2025-2026 et clôt l'assemblée des délégués à 19h20.

La présidente :



Diana Barbacci  
Présidente

Pour le procès-verbal :



Tanya Fischer Frank  
Secrétariat